



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du management de l'administration  
territoriale et de l'encadrement supérieur**  
Sous-direction de l'administration territoriale de  
l'État

**Secrétariat général**

**CSA du réseau des DDI  
20 mars 2024**

**Objet :** Présentation des Rencontres de l'administration territoriale de l'État

Les Rencontres de l'administration territoriale de l'État constituent un cycle de travail et d'échanges avec l'ensemble des agents de l'ATE : agents de préfectures, sous-préfectures, DDI et SGC-D. Lancées le 12 février par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et le ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, elles se dérouleront jusqu'à l'été sous la forme de concertations organisées dans tous les départements de l'Hexagone et d'Outre-mer.

Elles s'inscrivent également dans la continuité de la convention managériale de l'État qui a réuni le 12 mars les hauts fonctionnaires de l'État.

Alors que l'ATE a fait face à de nombreuses évolutions de missions et d'organisation durant ces dernières années (multiplication des crises, réformes structurelles, innovations et technologies...), la mise en place de cette démarche de concertation répond à la nécessité de réfléchir ensemble à comment améliorer la qualité de vie au travail de chacun, renforcer le service rendu à nos concitoyens mais aussi à approfondir le sens des missions. Ces rencontres ne sont pas l'occasion de bouleverser l'organisation territoriale de l'État.

## **1/ L'organisation des Rencontres et la concertation territoriale des agents**

A) Des débats dans les départements autour de 5 thèmes :

- La relation à l'utilisateur ;
- La gestion de crise ;
- Le renforcement de l'échelon territorial ;
- L'attractivité de l'emploi public ;
- La modernisation de l'environnement de travail des agents de l'ATE.

Ces thématiques ont été identifiées à la suite des différents CSA et réunions interministérielles. Elles permettent de regrouper plusieurs thématiques touchant l'ensemble des services de l'ATE.

Sous la coordination des préfets de région, des tables rondes seront organisées d'ici le début du mois de juin, dans chaque département, sur au moins deux des cinq thèmes cités. Dans chaque département, le choix de deux thèmes à débattre sera laissé à l'appréciation des préfets, en concertation avec l'équipe de direction. Les représentants des OS locales pourront

être associés à ce choix. Les préfets de région s'assureront d'un équilibre dans les thèmes retenus afin que l'ensemble des sujets soient équitablement abordés dans chaque région.

Ces tables rondes associeront un panel représentatif des agents de l'ATE : agents et cadres issus de différentes structures. Les représentants syndicaux des OS locales seront conviés.

Un système de remontée des synthèses est prévu, via les préfets de région. Construites sur un format « constats / propositions », ces synthèses permettront d'obtenir une vue d'ensemble sur les besoins à l'échelle nationale.

#### B) Trois ateliers nationaux

Ces ateliers seront organisés, sur des thématiques transverses, majeures pour l'ATE d'aujourd'hui et de demain :

- La transition écologique ;
- L'ATE de demain autour notamment de la transition numérique et des potentialités de l'intelligence artificielle ;
- L'ATE en Outre-mer, afin d'y décliner les thématiques territoriales tout en abordant des sujets en lien avec les spécificités de ces territoires.

Ces ateliers associeront également un panel représentatif des agents, dont les représentants des organisations syndicales.

C) Entre mai et juin, un questionnaire électronique à destination de tous les agents de l'ATE, complétant les rencontres de terrain, en lien avec les thématiques abordées.

Une synthèse globale sera effectuée en juin.

### **2/ La consultation des organisations syndicales nationales**

Parallèlement aux rencontres de terrain, des discussions seront menées avec les organisations syndicales nationales pour recueillir leurs revendications et identifier avec elles les mesures et moyens permettant de répondre aux attentes des agents.

### **3/ Les discussions interministérielles**

En parallèle, une concertation entre les ministères de l'ATE est menée tant dans l'élaboration des ateliers que dans les réponses à apporter aux remontées de terrain.